

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°17/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **09 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruf, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Florian **D'ANGELO**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Danko **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : DEPOLLUTION ZAC – AVENANT N° 1 AU MARCHE PERRIER TP.

Exposé du Maire

Par délibération du 7 décembre 2021, le Conseil a attribué à l'entreprise PERRIER TP le marché de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville et ce pour un montant de 552.788 € hors taxes.

Les travaux ayant démarrés conformément au calendrier établi, il a été nécessaire de démolir deux murets situés au Nord et au Sud de l'emprise du chantier, afin de faciliter les travaux de dépollution et de stockage temporaire des terres impactées.

Dans le même temps, l'entreprise a dû enlever des déchets déposés par les riverains sur les trois ilots concernés.

Le coût de ces travaux est de 27.413,49 € hors taxes qu'il convient d'intégrer au marché de dépollution.

Nous vous proposons donc, en accord avec le Maître d'œuvre (GONE Environnement) de valider l'avenant n° 1 au marché précité, pour un montant de 27.413,49 € hors taxes. Le nouveau montant du marché sera de 580.201,49 € hors taxes, soit en augmentation de 4,96 %.

Vous voudrez bien statuer.

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Valide l'avenant n° 1 au marché de dépollution attribué à l'entreprise PERRIER TP et concernant la démolition de deux murets situés au Nord et au Sud du chantier de la ZAC Centre-Ville, ainsi que l'enlèvement des déchets situés sur l'emprise du chantier.

☞ Autorise le Maire à signer cet avenant pour un montant de 27.413,49 € hors taxes, portant le marché initial à 580.201,49 € hors taxes et représentant une augmentation de 4,96 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 10 mars 2022

Le Maire,

